



Déclaration d'Ouranoupolis¹ **sur les sites naturels sacrés** **dans les pays technologiquement développés**

TENANT COMPTE du message stimulant adressé par Sa Sainteté le Patriarche Œcuménique Bartholomée aux participants à l'Atelier ;

PRENANT ACTE du contenu positif des allocutions de bienvenue des représentants de la Sainte Communauté du Mont Athos et de la Préfecture de Halkidiki à l'Atelier Delos² ;

CONSIDERANT les contributions à l'Atelier des 22 participants en provenance de 11 pays, sous forme d'études de cas, de communications et de discussions ;

EVALUANT le travail réalisé dans le cadre de l'Initiative Delos au cours de l'année passée ;

LES PARTICIPANTS A L'ATELIER
sont arrivés aux conclusions suivantes

Leçons tirées des études de cas présentés à l'Atelier

Toutes les parties concernées par des sites naturels sacrés dans des espaces protégés devraient être encouragées à résoudre de façon équitable les problèmes légaux de propriété et d'utilisation des terres et des ressources, comme condition préalable à toute collaboration et synergie.

Une démarche basée sur les droits et la habilitation des communautés locales devrait être privilégiée dans tous les cas.

La prise de conscience mutuelle, la sensibilité et l'aptitude des gardiens de sites sacrés et des gestionnaires d'aires protégées –ainsi que de toute autre partie concernée– devraient être développées par des méthodes appropriées et donner lieu à une action commune pour la conservation de toutes les valeurs naturelles, culturelles et spirituelles concernées.

Dans ce contexte, la mise en place d'actions conjointes dans les domaines de la recherche et de la connaissance des cotes majeures impliquées devrait être encouragée.

¹ Conclusions d'un Atelier, qui s'est déroulé à Ouranoupolis (Grèce) du 24 au 28 octobre 2007, dans le cadre de l'Initiative Delos (UICN/CMAP) et de son Groupe de Travail sur les Valeurs Culturelles et Spirituelles des Aires Protégées.

Les responsables des sites sacrés devraient être pleinement impliqués dans le développement de plans d'aménagement pour les aires protégées, ainsi que dans la participation à leur gestion, et leur contribution devrait être reconnue et encouragée.

Le droit des responsables de sites sacrés concernant la limitation de l'accès à certaines zones devrait être respecté et les mesures appropriées devraient figurer dans les plans de gestion et d'usage public, tout comme les restrictions concernant l'accès des visiteurs dans les espaces naturels extrêmement sensibles.

En outre, les participants à l'Atelier ont adopté les points spécifiques suivants:

- Le combat des peuples indigènes d'Amérique pour empêcher l'implantation de stations de ski sur les Pics sacrés de San Francisco devrait être soutenu.
- Le gouvernement de la Corée du Sud et la Convention sur les Zones Humides devraient être encouragés à inscrire la zone intercotidale de Mani San sur la liste Ramsar des zones humides d'importance internationale, contribuant ainsi à sa conservation.
- Les tentatives d'inscription de Solovetsky au Patrimoine Mondial de l'Humanité, à la fois pour son intérêt culturel (il y figure déjà à ce titre depuis 1992) et naturel, devraient être encouragées, reconnaissant ainsi son caractère intégré.
- Les moyens mis en œuvre par le Monastère de Chrysopigi, à Chania, en Crète pour protéger son environnement naturel et culturel de l'expansion touristique et de l'urbanisation, devraient être renforcés en collaboration avec les autorités locales.

Des conventions et des organisations internationales pourraient jouer un rôle important en apportant leur soutien aux sites naturels sacrés et devraient être encouragées à intensifier leurs efforts dans ce sens.

Gestion des terres monastiques

Les gestionnaires d'aires protégées ainsi que les décideurs concernés doivent être invités à respecter le caractère sacré des sites et des terres monastiques dont ils ont la charge et à en tenir compte pour l'élaboration de projets, la gestion et l'évaluation.

Les communautés religieuses des monastères doivent également être invitées à gérer leurs terres et leurs biens immobiliers de façon écologiquement durable et équitable.

Ceci implique, pour la planification de la gestion et l'évaluation, une démarche conjointe et intégrée qui devrait être mise en œuvre avec la participation des deux parties.

Les sites sacrés monastiques peuvent apporter beaucoup à l'éducation et à la sensibilisation du public et leur contribution devrait être encouragée dans les aires protégées qui leur sont associées.

De plus, les principes et la pratique de l'ascétisme monastique peuvent être riches d'enseignement pour des modes de vie écologiques et l'utilisation durable des ressources naturelles –comme cela est démontré par l'expérience du Couvent de Chrysopigi.

Dans ce contexte, il convient de signaler les initiatives encourageantes de la Communauté religieuse du Mont Athos relatives à la préparation d'une étude environnementale et d'un plan stratégique concernant l'ensemble du territoire

autonome, ainsi que les mesures prises pour sa mise en œuvre grâce à la création d'un organisme de gestion sous l'égide de la Communauté religieuse du Monastère, avec la participation de scientifiques compétents et des instances gouvernementales.

Recommandations concernant les sites naturels sacrés dans les pays développés

Il conviendrait d'intensifier les efforts visant à sensibiliser les grands courants religieux –tant au niveau des autorités que des fidèles– à la conservation de la nature et aux grands problèmes environnementaux.

Il conviendrait d'accroître la contribution potentielle des aires naturelles protégées à la conservation des sites sacrés et vice-versa.

Dans les pays développés, les sites sacrés indigènes devraient faire l'objet d'une considération et d'une attention particulières et être protégés des menaces de développements irréfléchis.

L'Initiative Delos dans la perspective du CMN²

La priorité devrait être donnée à la publication des Actes de l'Atelier d'Ouranoupolis, en même temps que ceux de l'Atelier de Montserrat, pour communication durant le CMC, comme contribution de l'Initiative Delos à la poursuite du dialogue sur les valeurs naturelles et culturelles/spirituelles et à la mise en œuvre de mesures de conservation répondant aux cultures et aux valeurs de toutes les communautés.

L'initiative Delos devrait contribuer au processus engagé conjointement par l'UNESCO / UICN pour préparer la directive sur les sites naturels sacrés qui doit être achevée en 2008. L'initiative Delos devrait en outre poursuivre au cours des trois prochaines années (2008-2010) son travail systématique visant à améliorer la directive sur les spécificités des sites naturels sacrés dans les pays développés, notamment pour les grands courants religieux.

D'autres études de cas de sites naturels sacrés devraient être analysées dans le cadre de l'Initiative, de façon à obtenir une distribution géographique plus équilibrée, une meilleure représentativité des religions et montrer des exemples de réussite, afin de pouvoir faire connaître les meilleures pratiques et susciter l'émulation.

On attend bien évidemment de l'Initiative Delos une contribution importante aux événements du Congrès Mondial de la Conservation de 2008 dans le cadre du Groupe de Travail sur les Valeurs Culturelles et Spirituelles des Aires Protégées de la CMAP.

L'Initiative devrait examiner la possibilité d'une synergie de son action avec celle de conventions et d'organisations internationales œuvrant dans le même domaine, et notamment avec la Convention du Patrimoine Mondial.

² UICN Quatrième Congrès Mondial de la Nature, Barcelone, Catalogne (Espagne), Octobre 2008.

Remerciements

Les participants à l'atelier expriment leur extrême reconnaissance à Sa Sainteté le Patriarche Œcuménique Bartholomée pour le rôle important et créatif qu'il a joué en rassemblant les religions en faveur de la Création et de la conservation de l'environnement naturel, ainsi que leur sincère gratitude pour les recommandations exprimées dans son message à l'Atelier Delos2.

Sont également remerciés la Communauté religieuse du Mont Athos, le Ministère Grec de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et des Travaux publics, et la Préfecture de Halkidiki (Grèce du Nord) pour leur participation officielle à l'Atelier.

L'hospitalité et l'accueil hautement instructif qui a été réservé aux participants dans les Monastères de Varlaam des Météores (Thessalie) et de l'Annonciation d'Ormylia (Halkidiki) ont également été appréciés.

Des remerciements tout particuliers sont adressés à Med-INA (Mediterranean Institute for Nature and Anthropolos) qui a organisé l'Atelier avec beaucoup d'efficacité et de sérieux et qui en a assuré le financement avec la participation de la Fondation A.G. Leventis.